

INTRODUCTION

Pr Alain Delarque

Président de la Fédération Française de Médecine Physique et de Réadaptation (FEDMER)

Présentation de la Fédération de Médecine Physique et de Réadaptation et du rôle des médecins de MPR dans le maintien à domicile. La pénurie annoncée en médecins de MPR dans les années à venir.

La fédération française de MPR regroupe les huit grandes structures nationales représentatives de la spécialité, qu'elles soient à caractère scientifique comme la Société Française de MPR, le Collège des Enseignants Universitaires de MPR, ou à caractère purement professionnel comme le Syndicat des Médecins Salariés en MPR ou le Syndicat National de MPR. C'est l'outil de réflexion et de communication interne et externe de la Médecine Physique et de Réadaptation. La première tâche réalisée par la FEDMER a été la rédaction de la Charte de Qualité en MPR, signée par les présidents des différentes composantes au dernier Congrès National de Caen en 1999.

La Charte de Qualité en MPR

L'objectif de la MPR est l'amélioration de la fonction des patients, pour favoriser leur autonomie, leur réinsertion et leur qualité de vie, en utilisant tous les moyens humains et matériels nécessaires, selon les règles des bonnes pratiques.

Le concept d'un projet global : la MPR propose un projet global qui délivre des soins en vue de la meilleure récupération et élabore les adaptations nécessaires à la meilleure réinsertion. Ce projet doit être compatible avec les besoins et les désirs des sujets et de leurs familles.

L'organisation à l'échelon régional La mise en place de réseaux régionaux permet de respecter les missions de chaque structure et la continuité des soins pour chaque sujet. Le développement des réseaux coordonnés « ville-hôpital » permet d'optimiser la prise en charge de chaque personne soignée, avec le souci permanent de la récupération de la fonction et de l'autonomie. Les soins peuvent être coordonnés successivement et alternativement en hospitalisation conventionnelle, en hospitalisation alternative de jour et en ambulatoire dans la structure la plus adaptée selon ses spécificités et les objectifs du projet de soins.

Je remercie les organisateurs des assises nationales du maintien à domicile d'avoir invité la Fédération de MPR à coordonner une session consacrée au rôle de notre spécialité dans le maintien à domicile. Les présentations de cette matinée vont illustrer pleinement cette fonction que jouent les médecins de MPR. Permettez moi de rappeler ici que le nombre de spécialistes de MPR en formation est tout à fait insuffisant pour l'avenir. Le ratio pour 100 000 habitants sera, si nous n'intervenons pas, l'un des plus bas d'Europe et d'Amérique du Nord. Nous avons alerté les pouvoirs publics dans ce sens avec le soutien des associations de personnes handicapées très préoccupées par le risque d'une pénurie en médecins spécialistes